

première année en droit (constitutionnel et ou public)

Par **passdouze**, le **22/07/2007** à **01:27**

Re bonjour à vous tous, je voudrais avoir votre opinion si vous voulez bien ...

voilà l'année prochaine je serais en première année en droit, plutard je voudrais être un exepert en droit public et droit constitutionnel donc je voudrais avoir quelques renseignements sur ce sujet si vous en avez à me faire part.

donc je voudrais savoir:

- les études en droit se passent comment à la fac ? si il y a des choses particuliers que vous voulez me conseiller lors de mon inscription pédagogique
- quelles sont les principales qualités que il faut avoir pour réussir l'étude de droit?
- je pourrais exercer quel poste si ma destination finale est le droit constituionnel ? est ce que il n'y a pas de pénurie de poste car à ma connaissance, les seuls postes qui peuvent s'ouvrir à nous si on se spécialise en droit constitutionnel sont:les postes dans les conseils constituionnels, conseil d'état ... en gros je constate que on a besoin des experts constituionnel que pendant les périodes électorales et pour veiller sur la constituion,corrigez moi si je me trompe.
- par contre en droit public,il est assuré que il peut y avoir des tonnes d'offre d'emplois et des tonnes de travaux mais pour moi le droit public général est plutôt un deuxième choix,je veux que mon premier choix soit quelque chose de plus grandiose c'est à dire le droit constitutionnel,grandiose parce que avec le droit constituionnel il est question du destin de tout un peuple,la vie de toute une nation.

Par **Sugar**, le **22/07/2007** à **11:50**

Bonjour Passdouze,

Pour commencer, je ne sais pas si mon message va t'être d'une grande aide (et je risque de ne pas répondre à toutes tes questions) mais ta demande d'informations m'interpelle ; donc je vais faire de mon mieux pour t'apporter quelques précisions twinkl not found or type unknown

La fac, en général, c'est différent du lycée, même très différent si tu étais dans un lycée privé où les profs étaient aux petits soins pour leurs élèves. Personnellement, je préfère la fac au lycée (j'étais dans un lycée privé, donc grand changement) : on est indépendant, on travaille POUR NOUS et pas pour les profs qui vérifient si le boulot a été bien fait, on n'a plus cette relation "proche" avec les enseignants, on est un élève parmi tant d'autres noyé dans la masse et à vrai dire, il me semble qu'ils n'ont pas tellement d'égards envers nous. En fac de droit (je parle de ma fac, mais je pense que c'est à peu près pareil partout), tu as

quelques heures de cours magistraux (moins d'une vingtaine pour ma part) et des travaux dirigés (2 ou 3 différents par semestre). En ce qui me concerne, il y avait une obligation de faire les plaquettes de TD et souvent les chargés de TD vérifiaient avec une petite croix ou un zéro à la clé quand le travail n'était pas fait.

Tu vas accrocher à certaines matières, et pas à d'autres. Enfin, ça dépend beaucoup de toi. Au début, j'ai eu un peu de mal avec le Droit constitutionnel mais finalement, cette matière s'est révélée être ma préférée. Avec un peu de recul, toutes les matières m'ont plu (j'ai même découvert un goût immodéré pour certaines au moment des révisions! lol), avec tout de même une préférence pour les Fondamentales (droit consti, droit des personnes, droit de la famille). Car, en première année, il y a pas mal de matières que j'oserai appeler de "culture générale" : relations internationales, science politique par exemple.

Pour réussir, il n'y a pas de secret : du travail, beaucoup si tu veux bien réussir (car tu peux te contenter d'avoir juste la moyenne en bossant un peu moins). A la fac, tu es indépendant, tu gères ton boulot seul, tu fais tes TDs si tu en as envie. Il faut donc de la motivation, de la détermination et il faut persévérer. En effet, le droit est une nouvelle matière que tu vas découvrir et tes premières impressions risquent d'être peu réjouissantes (enfin, là, encore, ça dépend de toi, des matières, des profs, etc.) A mon avis, ce n'est qu'avec un peu de recul que tu pourras dire : j'apprécie le droit, j'aime le droit, je continue dans cette voie (par exemple, après le premier semestre). Il ne faut pas se décourager.

Le droit, surtout la première année, c'est en général du par coeur dans les matières à petit coefficient et de culture générale. Par contre, dans les fondamentales (Droit constitutionnel, Droit civil), de la réflexion sera demandée et il ne suffira pas de réciter son cours bêtement : il faudra articuler les idées du cours en fonction d'une problématique, assembler les idées pour rendre un devoir cohérent et si possible, ajouter des petites touches différentes du cours (citations, idées prises dans des manuels mais attention à ne pas trop se perdre dans cette recherche). Enfin, ce n'est que mon avis personnel. Enfin, il faut en droit, de la mémoire et il faut pouvoir englober des tonnes d'infos et de pages en peu de temps.

Concernant ta "passion" pour le droit constitutionnel et le droit public en général, je ne sais pas trop quels métiers pourront t'être destinés avec ce genre de parcours, enfin surtout avec le droit constitutionnel "pur". Je ne passe qu'en deuxième année, et il est vrai que je ne connais pas grand chose concernant les différentes possibilités de professions qui s'offrent aux étudiants-constitutionnalistes, mis à part prof ou maître de conférences. J'aimerais moi-même continuer dans la branche "droit public" mais plus pour devenir avocat publiciste. Egalement, j'aimerais étudier plus profondément le droit constitutionnel mais je suis trop dans le "flou" concernant les débouchés pour être véritablement fixée. J'attends encore un peu (en fin de deuxième année, je serai un peu plus avancée, il me semble). D'ailleurs, si quelqu'un pouvait nous éclairer sur le sujet, ce serait gentil.

Si tu as d'autres questions, n'hésite pas !

Bonne journée!

Par **akhela**, le **22/07/2007** à **16:53**

les débouchés de droit public fondamental (càd constit surtout et théorie du droit public) se limitent à prof (conseiller constitutionnel est une fonction politique ... aucune compétence spécifique en droit constitutionnel n'est demandé).

Pour le droit public d'une manière générale : les concours de l'administration publique locale et nationale, juriste spécialisé en marché public, prof, avocat, magistrat de l'ordre administratif ... bref les débouchées sont nombreuses.